



Concertation réglementaire sur les Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles

Bilan de la concertation préalable

Concertation du 4 septembre au 15 octobre 2023
Conseil métropolitain du 22 décembre 2023



Introduction

Le projet de renouvellement urbain

Le projet urbain des Villeneuves de Grenoble et d'Echiroles **visent à développer le "1er écoquartier populaire"** innovant, pour améliorer le quotidien des 20 000 habitants et attirer ceux de demain. Il est encadré par une convention signée avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

Cette convention, c'est **LE document** central. En effet, elle définit tous les opérations et chantier à réaliser pour les 10 prochaines années. Signée le 12 juin 2019, elle a fait l'objet d'une concertation réglementaire et a déjà connu plusieurs petites évolutions.

Une clause de revoyure

Récemment, **la convention a été modifiée de manière plus importante**. C'est ce qu'on appelle "la clause de revoyure". Elle apporte des évolutions substantielles au plan-guide du projet. Elle vient notamment préciser et augmenter le montant total de financement prévu à l'origine.

CHAPITRE 1 LES MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION	3
POURQUOI UNE CONCERTATION.....	3
CE QUE DIT LA DÉLIBÉRATION.....	3
LES MOYENS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MIS EN OEUVRE	4
LES MOYENS D'EXPRESSION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC MIS EN ŒUVRE.....	8
LES MOYENS DE PARTICIPATION DU PUBLIC MIS EN ŒUVRE	9
CHAPITRE 2 ANALYSE DES CONTRIBUTIONS	11
MÉTHODE D'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS.....	11
APPROCHE QUANTITATIVE GLOBALE.....	12
CONTRIBUTIONS SUR LES PROJETS PORTANT SUR LE SECTEUR D'ECHIROLLES	13
CONTRIBUTIONS SUR LES PROJETS PORTANT SUR LE SECTEUR DE GRENOBLE	16
CONTRIBUTIONS SUR LES PROJETS PORTANT SUR GRANDALPE	22
CHAPITRE 3 SUITES DONNÉES A LA CONCERTATION.....	23

CHAPITRE 1 LES MODALITÉS DE CONCERTATION ET DE COMMUNICATION

POURQUOI UNE CONCERTATION

Une mise à jour aussi importante ne peut se faire sans les habitants, les acteurs du territoire et les usagers. Fidèle à ses engagements en termes de participation, la Métropole souhaite associer largement les habitants du territoire. Cette concertation, qui se tiendra entre le 4 septembre et le 15 octobre 2023, s'inscrit dans le respect de la concertation préalable du code de l'urbanisme (L103-2). Ses modalités ont été définies par les élu.es du Conseil Métropolitain le 12 juillet 2023

CE QUE DIT LA DÉLIBÉRATION

Le processus de concertation préalable a pour objectifs de :

- Fournir au public une information claire sur les orientations du projet.
- Présenter au public un état d'avancement global du projet urbain dans ses différentes composantes, d'aménagement d'espaces publics, d'amélioration-restructuration du parc de logements, d'implantation d'équipements et de commerces.
- Viser la participation de l'ensemble du public concerné.
- Offrir la possibilité au public d'exprimer ses avis, attentes, remarques et idées, et permettre l'échange des points de vue concernant les hypothèses d'aménagement à l'étude, concernant spécifiquement le secteur d'espaces publics « Arlequin parc ».



Les modalités suivantes seront mises en place

Information du public

- Un dossier de concertation mis à la disposition du public au siège de Grenoble Alpes Métropole, dans les deux hôtels de ville de Grenoble et d'Echirolles, dans les Maisons des habitant-es des quartiers concernés (le Patio, 97 galerie de l'Arlequin à Grenoble et la MDH Essarts-Surieux, place de la Convention à Echirolles), et à l'Agence du Quotidien à Echirolles, aux jours et horaires d'ouverture. Ce dossier sera composé de documents de présentation des nouvelles opérations en matière d'habitat, de commerces et d'équipement, ainsi que des études préliminaires d'espaces publics.

- Une page dédiée au projet sur la plateforme participative de la Métropole : <https://metropoleparticipative.fr/>

Expression du public

- Un registre d'expression du public mis à disposition au siège de Grenoble Alpes Métropole et dans les lieux mentionnés ci-dessus, aux jours et horaires d'ouverture.
- Un formulaire en ligne sur la page dédiée au projet de la plateforme participative de la Métropole.
- La possibilité d'adresser un courrier à Monsieur le Président (Grenoble Alpes Métropole, 1 place André Malraux - 38000 GRENOBLE) en précisant en objet : « Projet de rénovation urbaine des Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles : nouvelle étape de concertation réglementaire ».

Participation du public

- La tenue de permanences en Maison des habitant-es.
- L'organisation d'au moins deux réunions publiques (une par commune).
- L'organisation d'au moins un temps par commune sur l'espace public pour échanger sur site avec les habitants et usagers du territoire.

LES MOYENS D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION MIS EN OEUVRE

Un dispositif global d'information sur la concertation a été déployé par la Métropole pour la concertation réglementaire sur les Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles

Plateforme participative et site web

La plateforme participative

La Métropole est particulièrement investie sur les enjeux de participation numérique. Ouverte en avril 2016, et renouveler en 2020 la plateforme participative metropoleparticipative.fr constitue le pivot de la politique de participation numérique de la Métropole. Elle héberge et centralise l'ensemble des démarches de participation citoyenne portées par la Métropole. Elle constitue également un espace de participation à part entière avec plusieurs modules collaboratifs.

Une page dédiée à la concertation sur la Concertation réglementaire sur les Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles et mise en ligne le 27 août 2023.

Cette page constitue à la fois un espace ressources informatives et pédagogiques sur le projet et ses enjeux, un fil d'actualité de la démarche mais également un espace centralisant l'ensemble des supports et des livrables de la démarche de concertation.

La plateforme participative propose des articles pouvant être mise en une. Les éléments clefs du dispositif ont été annoncés par deux articles publiés les :

- 06 septembre 2023
- 12 septembre 2023

Le site de Villeneuve

Le projet des Villeneuves dispose par ailleurs de son propre site internet : <https://www.lesvilleneuves.fr>. Ce dernier a pu accueillir

- Un article général sur la démarche globale (rubrique actualités)
- Un article sur les 2 réunions publiques (rubrique actualités)
- Un article sur le retour de l'évènement d'Echirolles (rubrique actualités)
- Un article sur le retour de l'évènement à Grenoble (rubrique actualités)
- Une annonce de la concertation dans l'agenda en ligne pendant toute la durée de la concertation

Les réseaux sociaux

La communication sur la concertation réglementaire sur les Villeneuves de Grenoble et d'Echirolles a pu s'appuyer sur la page facebook dédiée aux démarches de participation Citoyenne de la Métropole :

La page facebook a été utilisée afin :

- D'annoncer la tenue des temps de concertation en créant des posts dédiés quatre à cinq jours en amont.
- De communiquer sur le projet en lui-même, le dossier de concertation, la possibilité de contribuer en ligne, etc.

La communication a pu s'appuyer également sur la page facebook de Grenoble Alpes Métropole et des villes de Grenoble et d'Echirolles :

- Sur la page facebook de la Métropole le 4 septembre 2023
- Sur la page facebook de la ville d'Echirolles le 31 août, le 05 septembre le 19 septembre et le 27 septembre 2023
- Sur la page facebook de la ville de Grenoble le 07 septembre et le 22 septembre 2023

Publication dans les organes de presse

Trois avis donnant l'information sur l'ouverture de la concertation et annonçant les dates de début et de clôture de la concertation ont été publiés dans

- Le Dauphiné libéré du 28 août 2023
- Les affiches du 25 août et du 1^{er} septembre 2023

Un communiqué de presse a été envoyé à la Presse par le Cabinet le 14 septembre 2023.

Plusieurs articles de presse ont alors été publiés :

- Dauphiné libéré le 08 septembre
- Les Affiches du 15 septembre 2023
- L'Essor le 19 septembre 2023
- Dauphiné libéré le 15 octobre 2023

Affichages

- **Campagne d'affichages** sur Grenoble et Echirolles dans tous les halls d'immeubles et dans les équipements : avec 3 passages (semaine 35, semaine 38 et semaine 40).

- **Communication spécifique pour la réunion publique d'Echirolles**, distribuée dans toutes les boîtes aux lettres d'Essarts-Surieux et affichée dans les équipements publics.

Événementiel

- **Echirolles** : 26 septembre 23 : Une déambulation, suivie d'une réunion publique avec 8 panneaux d'infos.
- **Grenoble** : 28 septembre 23 : Un forum habitants avec 23 panneaux et 3 ateliers sur le lac.

Le dossier de concertation

Afin d'accompagner la démarche de concertation, un document ressource capable de synthétiser l'ensemble des éléments de contexte liés au projet a été élaboré. Ce cahier de 28 pages était organisé en 7 grandes parties :

I – RAPPEL DU CONTENU DE LA CONVENTION ET DE L'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS AVEC LES PARTENAIRES DE L'ANRU

II – RAPPEL DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES VILLENEUVES III – CONTENU DE LA CLAUSE DE REVOYURE

IV – CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE

V – ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

VI – PRESENTATION DES MODIFICATIONS SUR LE SECTEUR D'ECHIROLLES

1. Multi-accueil petit enfance
2. Pôle commercial et Maison de santé pluridisciplinaire
3. Résidence Saintonge

VII – PRESENTATION DES MODIFICATIONS SUR LE SECTEUR DE GRENOBLE

1. Réhabilitation des 96 logements du 10 Galerie de l'Arlequin
2. Démolition de l'ancienne école des Charmes
3. Réhabilitation du 90 et 60 Sud Galerie de l'Arlequin
4. Réhabilitation de la Maison des Habitant-es le Patio
5. Crique centrale
6. Halle Iris
7. Réhabilitation du Centre sportif de la Rampe
8. Le lac baignable

VIII – PRESENTATION DES MODIFICATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE GRANDALPE

1. La ferme urbaine

Ce cahier était mis à disposition au siège de Grenoble-Alpes Métropole ainsi que dans les deux hôtels de ville de Grenoble et d'Echirolles, les Maisons des habitants du Patio (97 Galerie de l'Arlequin, Grenoble) et d'Essarts Surieux (Pl. de la Convention, Echirolles) et à l'Agence du Quotidien (12 avenue des Etats Généraux, Echirolles), aux jours et heures d'ouvertures.

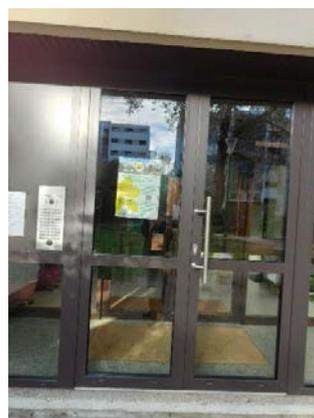
Affiches, flyers et communication papier

Afin de toucher le plus grand nombre de Métropolitaines et Métropolitains, la Métropole a fait le choix de procéder à une campagne d’affichage dans tous les halls d’immeubles et dans les équipements du territoire concerné: avec 3 passages semaine 35, semaine 38 et semaine 40.



Quelques exemples de poses :

A Grenoble



A Echirolles

Une communication spécifique pour la réunion publique d’Echirolles, a été réalisé avec distribution d’un flyer dans toutes les boites aux lettres d’Essarts-Surieux et affichée dans les équipements publics

LES MOYENS D'EXPRESSION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC MIS EN ŒUVRE

Les registres

Des registres libres de contributions étaient disponibles durant toute la démarche et pour l'ensemble des citoyens de la métropole au siège de la Métropole ainsi que dans les deux hôtels de ville de Grenoble et d'Echirolles, les Maisons des habitants du Patio (97 Galerie de l'Arlequin, Grenoble) et d'Essarts Surieux (Pl. de la Convention, Échirolles) et à l'Agence du Quotidien (12 avenue des Etats Généraux, Echirolles), aux jours et heures d'ouvertures.

Les courriers

La possibilité était laissée aux citoyens de la métropole, d'adresser des courriers à Grenoble Alpes Métropole ou aux communes partenaires pour faire part de leurs avis.

Une page de contribution sur la plateforme participative

Un espace de contribution a été ouvert sur la plateforme participative de la Métropole du lundi 4 septembre à 9h jusqu'au dimanche 15 octobre à 18h. Il était proposé aux participant.e.s de contribuer via un formulaire et de caractériser les contributions en fonction du projet concerné et en miroir du cahier de concertation :

- L'espace multi-accueil petit enfance
- Le pôle commercial et Maison de santé pluridisciplinaire
- Le Saintonge
- La Réhabilitation du 10 Galerie de l'Arlequin
- La démolition de l'ancienne école des Charmes
- La réhabilitation du 90 et 60 Sud Galerie de l'Arlequin
- La réhabilitation du Patio
- La crique centrale
- La halle Iris
- La réhabilitation du Centre sportif de la Rampe
- Le lac baignable
- La Ferme urbaine de Grandalpe

Une adresse mail

Il a été possible de contribuer via l'adresse mail générique : participation@grenoblealpesmetropole.fr
Chaque mail était re-catégorisé et transmis au équipes.

LES MOYENS DE PARTICIPATION DU PUBLIC MIS EN ŒUVRE

Les permanences

La Métropole a tenu cinq permanences. Elles permettaient de rencontrer directement les équipes en charges du renouvellement urbain, d'échanger sur les différents projets et d'être accompagné pour la consultation du dossier de concertation et pour la rédaction de contribution dans les registres.

- A Grenoble, à la Maison du projet / Patio : les mercredis 6 septembre, 20 septembre et 4 octobre de 10h à 12h30.
- A Echirolles à la Maison des Habitants d'Essarts-Surieux : les jeudis 14 septembre et 5 octobre de 8h30 à 10h.

Les interventions sur l'espace public

En conformité avec ses engagements « d'aller vers », la Métropole a organisé cinq interventions sur l'espace public. Les équipes en charges du renouvellement urbain accompagné d'un prestataire spécialisé étaient présentes au plus près du territoire avec un vélo triporteur au couleurs du projet.

Sur Grenoble

- Jeudi 21 septembre de 16h à 19h à la Sortie des école Genets et Frenes
- Vendredi 22 septembre de 16h à 19h à la Sortie de l'école du lac
- Lundi 25 septembre de 11h30 à 14h30 à la Sortie école des Buttes et du collège

Sur Echirolles

- Vendredi 15 Septembre de 16h à 19h à la Sortie Ecole Marat et sur le parvis de la Butte
- Vendredi 22 septembre de 9h à 12h sur le Marché de la butte

Les réunions de concertation

Afin de permettre au plus grand nombre de pouvoir s'informer et échanger sur le projet, deux réunions publiques ont été organisées et une sur Echirolles et une sur Grenoble

- **Sur Echirolles**, la réunion s'est tenue le 26 septembre 2023 à la Butte. Elle a consisté dans un premier temps par une déambulation dans les quartiers Essarts et Surieux entre 17h et 18h30 et s'est poursuivi par une réunion publique avec un temps de présentation en plénière et un temps d'échange autour de 8 panneaux.
- **Sur Grenoble**, la réunion s'est tenue le 28 septembre 2023 au Patio. Tout au long de la soirée, un forum d'information avec des 23 panneaux permettait à tout-un-chacun de s'informer sur le projet et de contribuer. En parallèle, deux sessions de 3 ateliers simultanés de 45 minutes se sont tenues. Chaque session (18h45 et 19h45) permettait à trois groupes de 20 personnes d'échanger avec des élu.es et des techniciens spécifiquement sur le sujet du Lac baignable

CHAPITRE 2

ANALYSE DES

CONTRIBUTIONS

MÉTHODE D'ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

Les éléments analysés et présentés dans ce bilan sont directement issus des propositions, idées, et remarques formulées par les citoyens de la métropole et les acteurs du territoire.

- Ont été prises en compte pour ce bilan, l'ensemble des contributions et commentaires reçus par Grenoble- Alpes Métropole depuis l'ouverture de la concertation le lundi 4 septembre à 9h jusqu'à sa clôture dimanche 15 octobre à 18h,
- Les contributions effectuées dans le cadre de pétitions ou de demandes groupées n'ont été comptabilisées qu'une seule fois. En revanche le nombre de personnes qui se sont exprimées a bien été pris en compte afin de pondérer la demande de façon représentative.
- Une même contribution (demande ou remarque identique) qui a été effectuée par une même personne sur différents moyens d'expression n'a été prise en compte qu'une seule fois.

Définition de Contribution :

Est entendu par le terme contribution : chaque expression formulée par un participant sur n'importe quel support de collecte ouvert durant la démarche et présenté ci-avant.

Méthodologie d'analyse :

L'ensemble des contributions ont été lues et analysées puis réparties de manière exhaustive (toutes ont trouvé place) dans deux grands chapitres :

- Les contributions relatives aux projets concernée par la clause de revoyure ventilées en 5 parties
 - L'espace multi-accueil petit enfance
 - Le pôle commercial et Maison de santé pluridisciplinaire
 - Le Saintonge
 - La Réhabilitation du 10 Galerie de l'Arlequin
 - La démolition de l'ancienne école des Charmes
 - La réhabilitation du 90 et 60 Sud Galerie de l'Arlequin
 - La réhabilitation du Patio
 - La crique centrale
 - La halle Iris
 - La réhabilitation du Centre sportif de la Rampe

- Le lac baignable
- La Ferme urbaine de Grandalpe
- Les contributions générales et non directement liées aux points soumis à concertation ventilé en x parties
 - Les contributions portant sur la démarche de concertation en elle-même s aux ressources du PLUI

Dans un premier temps, un travail de recouplement et de croisement a été opéré pour rassembler les contributions identiques, exactement porteuses du même sens, et en rédiger une synthèse, tout en conservant de manière stricte l'ensemble exhaustif des contributions, même celles exprimées une seule fois.

APPROCHE QUANTITATIVE GLOBALE

Total des contributions : 768

Total des contributions relevant des projets : 612

Soit 80% des contributions totales

Total des contributions relevant d'autres projets : 156

Soit 20% des contributions totales

Total des contributions relevant des projets pour Echirolles : 89

Soit 14% des contributions totales relevant des projets

Total des contributions relevant des projets pour Grenoble : 521

Soit 86 % des contributions totales relevant des projets

Total des contributions relevant du projet Grandalpe : 2

Soit 0,25% des contributions totales relevant des projets

CONTRIBUTIONS SUR LES PROJETS PORTANT SUR LE SECTEUR D'ECHIROLLES

89 contributions soit 14% du nombre total de contributions relevant des projets

Projets :

- Multi-accueil petite enfance : 14 contributions soit 16%
- Pôle commercial et maison de santé pluridisciplinaire : 62 contributions soit 70%
- Résidence Saintonge : 13 contributions soit 14%

Multi-accueil petite enfance

14 contributions

- **9 positives soit 64%**
- **3 neutres soit 22%**
- **2 négatives soit 14%**

La majorité des contributions sont positives : la plupart des personnes rencontrées apprécient ce projet de multi-accueil petite enfance, qui est bien placé et qui apportera, à leurs yeux, un peu de vie dans le quartier. Deux personnes confirment que le site sur lequel sera aménagé le multi-accueil n'est pas utilisé comme terrain de foot. Une personne trouve que l'espace sur lequel va se situer cet équipement bénéficie d'une ambiance calme et tranquille, en particulier depuis l'ouverture (démolition des montées) de la barre du Limousin.

- *"Le projet de crèche ça peut être très bien pour le quartier."* Le 22/09/2023, au marché de la Butte, lors d'une session triporteur.

Une partie des contributions sont neutres, les personnes rencontrées expriment leur méconnaissance du projet. Une personne se demande si ce multi-accueil aura une plus grande capacité que la crèche actuelle à Surieux.

- *"Est-ce que le multi-accueil aura une plus grande capacité que la crèche actuelle à Surieux ?"* Le 14/09/2023, à la MDH Essarts-Surieux, lors d'une permanence.

Une minorité des contributions sont négatives : une contribution concerne le nombre de places qui semble moindre. Une autre porte sur le site sur lequel va s'implanter la crèche et qui est aujourd'hui utilisé comme terrain de foot, en contradiction avec l'avis opposé précédemment cité.

- *"Pour le projet de crèche il y a sûrement des gens qui ne seront pas d'accord pour utiliser le terrain vert qui sert à jouer au foot pour y mettre un bâtiment..."* Le 22/09/2023, au marché de la Butte, lors d'une session triporteur.

Pôle commercial et Maison de santé pluridisciplinaire

62 contributions

- **35 positives soit 56%**
- **19 neutres soit 31 %**
- **8 négatives soit 13 %**

La majorité des contributions sont positives : la plupart des personnes rencontrées apprécient les deux parties du projet et la combinaison, au sein d'un même bâtiment, de locaux commerciaux et de locaux dédiés aux activités de santé. La plupart sont impatientes de voir de nouveaux commerces dans le quartier et déplorent également le manque de médecins actuellement dans le quartier. Ce projet serait pour certains l'occasion de redynamiser le quartier. Certains, qui ne maîtrisent pas l'ensemble des axes de projet, font le lien avec l'environnement immédiat en souhaitant que ce projet soit l'occasion de renforcer la sécurité des piétons sur l'avenue des Etats Généraux, et soit aussi l'occasion de réaménager le parvis de la Butte pour apporter plus de végétation.

- *“Un bâtiment pour une crèche, un bâtiment pour des médecins : c'est super, c'est exactement ce qu'il manque sur le quartier.”* Le 15/09/2023, devant l'école Jean-Paul Marat sur le parvis de la Butte, lors d'une session triporteur.

Une partie des contributions sont neutres, avec de nombreux questionnements sur l'aménagement global de ce secteur de projet : la colline va-t-elle être démolie ? La place de la Convention va-t-elle être fermée ? Où sera le bâtiment avec les commerces ? De nombreuses contributions concernent les commerces, en particulier le type de commerces qui pourraient s'installer : quels sont les commerces qui vont s'installer ? Le marché va-t-il être déplacé ? Certains font des propositions pour un tiers-lieux et pour conserver les arbres existants du quartier. Enfin, une personne aimerait que la place de la Convention soit plus végétalisée.

- *“Quand commence le projet du pôle commerce et santé ?”* Le 22/09/2023, au marché de la Butte, lors d'une session triporteur.

Une partie des contributions est négative : certains participants craignent que les problèmes de circulation sur l'Avenue des Etats Généraux soient accentués par la présence de commerces (flux véhicules plus important). Certaines contributions portent sur l'ambiance sociale dégradée du quartier et sur la présence visible de la délinquance dans l'espace public. D'autres trouvent que la mise en place du projet est trop lente.

- *“Moi je suis très bien informé du projet, je vais régulièrement à la MDH, je fais plein d'activités là-bas et j'ai vraiment toutes les informations que vous présentez ici : les nouveaux commerces, la crèche, le projet sur Saintonge. Ça va dans le bon sens mais ça va pas assez vite.”* Le 22/09/2023, au marché de la Butte, lors d'une session triporteur.

Résidence Saintonge

13 contributions

- 6 positives soit 46%
- 4 neutres soit 31%
- 3 négatives soit 23%

La majorité des contributions sont positives : les personnes rencontrées approuvent le projet, notamment parce qu'il permet d'ouvrir l'espace et de bénéficier à terme d'espaces publics plus généreux et de meilleure qualité. Certaines personnes apprécient les réhabilitations qui ont été faites dans le quartier et souhaitent que Saintonge bénéficie aussi de ce type d'intervention (sur l'enveloppe du bâtiment mais également dans les logements). Enfin, la mise en lien du secteur Saintonge avec le projet Allibert est perçue de manière positive, en particulier sur la capacité à rejoindre le quartier grenoblois de Beauvert par des cheminements piétons de qualité.

- *"C'est bien, et le nouveau chemin piéton ça fera un raccourci."* Le 15/09/2023, devant l'école Jean-Paul Marat sur le parvis de la Butte, lors d'une permanence.

Une partie des contributions sont neutres : les personnes se demandent si d'autres réhabilitations vont être faites dans le quartier. D'autres questions concernent le projet : quand les bâtiments vont-ils être démolis ? Le parking du Saintonge va-t-il être conservé ?

- *"Est-ce que le parking du Saintonge va être conservé ?"* Le 15/09/2023, devant l'école Jean-Paul Marat sur le parvis de la Butte, lors d'une session triporteur.

Une partie des contributions sont négatives : Une contribution alerte sur le projet de cheminement piéton qui ne doit pas permettre le passage des deux-roues. Une personne se questionne sur le relogement et sur le niveau actuel d'information des habitants devant être relogés. Une personne se demande s'il y a eu une enquête publique pour approuver la démolition de la résidence.

- *"Attention à porter pour les démolitions et le nouveau cheminement du Saintonge : ne doit pas permettre que le quartier soit traversé par des deux-roues, dont il est pour l'instant préservé."* Le 14/09/23, devant la MDH Essarts-Surieux, lors d'une permanence.

CONTRIBUTIONS SUR LES PROJETS PORTANT SUR LE SECTEUR DE GRENOBLE

532 contributions soit 86% du nombre total de contributions relevant des projets

Réhabilitation des 96 logements du 10 galerie de l'Arlequin

25 contributions

- 10 positives soit 40%
- 10 négatives soit 40%
- 5 neutres soit 20%

La majorité des contributions sont positives : Les habitants rencontrés sont favorables à la réhabilitation du 10 Arlequin. Certains regrettent les temporalités qui sont longues, d'autres craignent les nuisances sonores liées aux démolitions. Le projet de KAPS est apprécié et favorise, pour la plupart des personnes à qui il a été présenté, la mixité sociale et intergénérationnelle.

- *“Concernant le 10 Arlequin je trouve ça très bien ce projet de mixité entre les âges. Mais tout ça prend trop de temps. Ça fait tellement longtemps qu'on en parle et que le bâtiment est vide...”* Le 22/09/2023, devant l'école du Lac sur le parvis de la piscine Iris, lors d'une session d'échange dans l'espace public.

Une partie importante des contributions sont négatives : certaines personnes rencontrées expriment leur opposition à la démolition en cours du 20 galerie de l'Arlequin. Le quartier est assez ouvert à leurs yeux et le parc est déjà connu des habitants de Grenoble et de la métropole. Certains craignent les nuisances liées aux poussières et à la pollution générées par la démolition. D'autres pensent que démolir ne changera pas le cadre social du quartier.

- *“Je suis opposée à la démolition du 10 [confusion : comprendre 20 galerie de l'Arlequin]. Je trouve que le chantier génère trop de poussière et il y a de l'amiante dans le béton”* Le 28/09/2023, lors d'une réunion de concertation au Patio.

Une partie des contributions sont neutres : certains sont favorables à une ouverture mais regrettent les démolitions et les relogements. Une personne souhaite que le 10 galerie de l'Arlequin reste propriété de CDC Habitat et ne souhaite pas que ces logements deviennent de l'accession à la propriété.

- *“C'est bien l'ouverture mais à cause de ce projet des personnes ont dû déménager alors qu'ils voulaient rester là.”* Le 25/09/2023, devant l'école de la Butte, lors d'une session triporteur.

Démolition de l'ancienne école des Charmes

4 contributions

- **0 positive soit 0%**
- **3 négatives soit 75%**
- **1 neutre soit 25%**

La majorité des contributions sont négatives : les personnes rencontrées trouvent regrettable que l'école soit démolie car elle constitue le patrimoine du quartier et qu'elle sert aujourd'hui de locaux aux associations du quartier.

- *"L'Ecole des Charmes va être démolie, je ne comprends pas. C'est du patrimoine. Et il y a la régie et les assos dedans qui fonctionnent bien et font vivre le lieu."* Le 04/10/2023, dans la Maison des Habitants le Patio, lors d'une permanence.

Une contribution est neutre et interroge le devenir des locaux aujourd'hui utilisés par les associations du quartier.

- *"Que vont devenir les locaux qui sont situés actuellement sous les immeubles et qui sont occupés par des associations ? Je pense en particulier à l'ancienne école qui est sous le 10 et le 20 galerie de l'arlequin..."* Le 21/09/2023, devant l'école des Genêts sur le parvis piscine Iris, lors d'une session triporteur.

Réhabilitation du 90 et 60 Sud Galerie de l'Arlequin

5 contributions

- **4 négatives soit 86%**
- **1 positive soit 14%**

Deux personnes s'expriment sur le patrimoine important de l'Arlequin et trouvent que l'ensemble des projets dénature ce patrimoine. Une personne aimerait que d'autres choses soient faites dans le quartier, en dehors de la rénovation urbaine : une communication sérieuse et positive, un entretien important du quartier et un rééquilibrage de l'équilibre social. Enfin, une contribution traite de la résidentialisation faite par Actis qui ne fonctionne pas.

- *"L'Arlequin c'était comme une symphonie, et on enlève les instruments au fur et à mesure et on essaye de rajouter d'autres instruments qui n'ont rien à voir."* Le 04/10/2023, dans la Maison des Habitants le Patio, lors d'une permanence.

Une contribution est positive : une contribution est très favorable à la réhabilitation du 90 galerie de l'Arlequin.

- *"On attend impatiemment la réhabilitation du 90, c'est une bonne chose car l'immeuble est moche comparé à ceux autours. Ça nous fera surement du bien pour la conso électrique et le froid aussi."* Le 22/09/2023, devant l'école du Lac sur le parvis de la piscine Iris, lors d'une session triporteur.

Réhabilitation de la Maison des Habitants le Patio

6 contributions

- **2 positives soit 33,3%**

- **2 négatives soit 33,3%**
- **2 neutres soit 33,3%**

Un tiers des contributions sont positives : certaines personnes rencontrées accueillent positivement la réhabilitation du Patio. Une personne se demande si la salle 150 va être remplacée.

- *“J’ai vu qu’il y allait avoir un truc sur le Patio. C’est bien : ça fera toujours du bien à cet équipement du quartier.”* Le 21/09/2023, devant l’école des Genêts sur le parvis piscine Iris, lors d’une session triporteur.

Un tiers des contributions sont neutres : certaines personnes rencontrées s’expriment sur la mémoire du lieu qui doit être conservée, notamment les colonnes de Rougemont. Une autre personne rencontrée s’interroge sur la nécessité de rendre cet équipement visible.

- *“Les colonnes de Rougemont dans le Patio et les deux qui sont derrière les bocaux méritent d’être valorisées, il faudrait que les gens sachent ce que c’est. La mémoire a été perdue, et elles sont dégradées, alors que dans des galeries d’art ça vaut une fortune.”* Le 04/10/23, au Patio, lors d’une permanence.

Un tiers des contributions sont négatives et portent notamment sur l’inutilité de rendre visible le Patio qui est déjà facile à trouver et à identifier. Une autre personne exprime son incompréhension face à la démolition de la salle 150.

- *“On s’en fout de rendre plus visible le Patio, il est facile à trouver.”* Le 25/09/2023, devant l’école de la Butte, lors d’une session triporteur.

Crique centrale

16 contributions

- **8 négatives soit 50%**
- **6 positives soit 38%**
- **2 neutre soit 12%**

La majorité des contributions sont négatives et s’appuient sur différents arguments : une contribution concerne le choix de la crique centrale pour l’installation des activités qui n’est pas le plus judicieux, une autre contribution porte sur la crique Nord qui va perdre en qualité. Une personne trouve qu’il n’y a pas besoin de plus de fraîcheur dans le quartier, Une personne n’apprécie pas qu’un restaurant soit prévu sur la place du marché. Des personnes s’expriment sur ce qu’est la crique centrale actuellement : pour une personne, c’est un terrain vague, pour d’autres personnes, le parc de jeux n’est pas qualitatif.

- *“Je ne sais pas si l’emplacement de la crique centrale (pour ces activités) est le plus judicieux.”* Le 06/09/2023, sur la plateforme participative de la Métropole.

Une partie des contributions sont positives, en particulier par la création d’ouverture que permet le projet sur ce secteur. Plusieurs contributions sont favorables à l’amélioration et l’agrandissement du marché. Plusieurs personnes sont également favorables à la végétalisation et à la multiplication des points de fraîcheur. Une personne est également satisfaite de la conservation des Buttes.

- *“Ok pour la multiplication de nouveaux ponts de fraîcheur, la diversification des jeux enfants, la végétalisation des surfaces bétonnées.”* Le 28/09/2023, sur le registre papier du Patio.

Halle Iris

42 contributions :

- **19 positives soit 45%**
- **12 neutres soit 29%**
- **11 négatives soit 26%**

La majorité des contributions sont très positives. Les personnes rencontrées apprécient le projet de hammam, que ce projet soit tourné autour du bien-être et qu'il bénéficie notamment aux femmes du quartier. L'idée d'une halle pouvant servir lors d'événements est également appréciée.

- *“Je venais me baigner à la piscine Iris avant, c'est bien ce projet. Ça me donne envie de venir voir.”* Le 22/09/2023, devant l'école du Lac, sur le parvis de la piscine Iris, lors d'une session triporteur.

Une partie des contributions sont neutres. Certaines personnes se questionnent sur ce projet : que va devenir le bassin de la piscine ? La Halle Iris sera-t-elle surveillée ? Quand est-ce que le projet sera fini ? D'autres contributions sont des questions concernant l'abandon de la piscine.

- *“C'est pour quand le projet ?”* Le 21/09/2023, devant l'école des Genêts sur le parvis piscine Iris, lors d'une session triporteur.

Une partie des contributions sont négatives : certaines personnes rencontrées auraient préféré que la piscine soit rénovée et retrouve ses fonctions initiales de piscine municipale. Certaines contributions sont défavorables au projet de la Halle Iris pour des raisons de prix et de nuisances sonores liées aux travaux. Certains auraient préféré qu'il y ait des commerces à la place. Enfin, deux contributions concernent le parvis de la Halle qui doit être apaisé pour qu'il soit possible de se détendre dans la Halle Iris.

- *“J'aurais préféré que la piscine soit rénovée que pour les adultes et le bassin pour les enfants”* Le 22/09/2023, devant l'école du Lac, sur le parvis de la piscine Iris, lors d'une session triporteur.

Réhabilitation du Centre sportif de la Rampe

2 contributions

- **2 positives soit 100%**
- **0 neutre soit 0%**
- **0 négative soit 0%**

Les contributions sont positives : les deux personnes rencontrées et qui se sont exprimées sur ce sujet apprécient la rénovation du gymnase et le fait que cet équipement puisse accueillir des personnes venant d'autres quartiers.

- *“C'est vraiment une bonne nouvelle que le gymnase de la Rampe soit refait. Je trouve vraiment intéressant le fait de pouvoir accueillir des compétitions autour d'un dojo de qualité : voilà une occasion pour des personnes extérieures de fréquenter et utiliser le quartier. Il me semble que c'est l'un des objectifs du projet, alors cela va dans le bon sens. Je trouve également vraiment super la salle d'activité de bien-être, cela peut permettre à des nouvelles personnes de faire du sport. Je pense en particulier aux femmes.”* Le 21/09/2023, devant l'école des Genêts sur le parvis piscine Iris, lors d'une session triporteur.

Le lac baignable

418 contributions

- **236 négatives soit 57%**
- **123 neutres soit 29%**
- **59 positives soit 14%**

Le projet de lac baignable constitue le sujet majeur et premier de cette concertation réglementaire, aussi bien pour la Maitrise d'Ouvrage, que pour les participants à cette démarche.

Pour Grenoble Alpes Métropole et la Ville de Grenoble, il s'agissait de présenter avec précision le contenu du projet actualisé, suite à des évolutions importantes ces derniers mois, pour que l'ensemble des participants dispose d'une information juste et à jour. Il s'agissait aussi de répondre et accompagner une mobilisation importante de certains habitants du quartier, opposés au projet, qui s'est notamment traduite par la réalisation d'une pétition rassemblant plus de 650 signataires.

Ainsi, les temps de terrain, autour du triporteur, se sont en partie déroulés aux abords immédiats du lac actuel, pour échanger directement sur le site et permettre à tout à chacun de bien comprendre le projet. De même, la réunion publique qui s'est tenue à Grenoble le jeudi 28 septembre à 18h30 au Patio, a permis de couvrir l'ensemble des projets soumis à concertation pour le secteur de Grenoble mais aussi de proposer des tables rondes spécifiquement dédiées au projet de lac baignable.

Ce renforcement du dispositif autour du projet de lac baignable répondait donc à une double volonté, celle de la Maitrise d'Ouvrage et celle des habitants.

La très grande majorité des contributions sont négatives : de nombreuses personnes trouvent que le projet de rendre le lac baignable n'est pas adapté au parc et entre en conflit avec les usages qu'il accueille actuellement.

Si la plupart s'accordent à considérer que les enjeux visés sont louables (accès à la fraîcheur, possibilité de se baigner dans de bonnes conditions sanitaires, attractivité du lac au-delà des seuls habitants du quartiers...), c'est le contenu du projet et sa mise en œuvre qui leur pose problème.

Parallèlement, au-delà des aspects techniques de mise en œuvre du projet, un grand nombre jugent aussi que le coût d'investissement et de fonctionnement est bien trop élevé par rapport aux bénéfices apportés en termes d'usage et de nouvelles pratiques.

Le système obligatoire de barrières entourant le lac pendant la période où la baignade sera autorisée constitue une crainte importante et cristallise les oppositions. Pour ces personnes, il faut impérativement que le lac reste entièrement libre d'accès et que les cheminements actuels soient maintenus. Ce dernier point est particulièrement problématique pour eux : ils regrettent que le projet modifie le cheminement le long du lac, qui constitue, à leurs yeux, le principal axe piéton du parc. Le fait d'inclure la zone arborée, le long de l'actuel cheminement, dans la partie surveillée, sous forme de plage, priverait pour eux, les habitants d'une zone de fraîcheur première et essentielle.

Également, la profondeur du lac proposée par le projet (140 cm au plus bas) suscite des craintes sur les risques de noyade en cas de franchissement des barrières durant les périodes sans surveillance (la nuit).

De plus, des personnes craignent que cet endroit devienne une cible de dégradation, de nuisance sonore et que la gestion des publics jeunes ne soit complexe et problématique, voire excluante pour le public familial (l'exemple des difficultés de gestion des conflits et de cohabitation compliquée entre différents publics dans les piscines municipales grenobloises est alors cité).

- *“Il va y avoir des clôtures partout, je ne comprends pas pourquoi en mettre autant. Elles vont faire perdre le charme du parc qui est magnifique et elles posent problème car je dois faire tout le tour du quartier. Je n'ai pas envie quand je rentre tard le soir du travail.”* Le 21/09/2023, Ecole des Genêts et parvis piscine Iris, lors d'une session triporteur.

Une partie des contributions est neutre, de nombreuses personnes se questionnent sur le volet technique et sur le volet gestion du projet : quand le projet de lac baignable commencera-t-il et quand sera-t-il terminé ? Quels seront les horaires d'accès ? Quel sera le niveau d'eau et la profondeur ? Comment fonctionne le traitement de l'eau par les plantes ? Comment l'eau serait-elle évacuée et filtrée ? Comment la dalle sera-t-elle construite compte tenu de la présence de la nappe phréatique ? Pourquoi y a-t-il des barrières ? Quelle sera la hauteur des barrières ?

- *“Comment est traité l'eau ? biologiquement ?”* Le 22 /09/2023 devant l'école du lac et la parvis piscine Iris, lors d'une session triporteur.

Une partie des contributions sont positives : certaines personnes rencontrées estiment qu'il est nécessaire de rénover le lac actuel, notamment pour réaliser des économies d'eau. Ces personnes se réjouissent qu'il y ait un traitement de l'eau par les plantes et un contrôle de l'ARS. Elles estiment que le projet limitera l'accès aux chiens et ajoutera de la verdure, en lieu et place des aménagements en béton qui bordent actuellement le lac. Elles pensent que ce point de fraîcheur peut être très positif dans le quartier et créer un espace de détente pour les familles.

- *“Il me paraît important de rénover l'étanchéité de ce lac, d'en assurer la filtration naturelle et de contrôler la qualité des eaux pour qu'un usage de « pataugeoire » soit autorisé.”* Le 04/10/2023 au Patio, lors d'une permanence.

Le projet de lac baignable a largement évolué ces derniers mois. Cette phase de concertation réglementaire a donc permis de présenter le projet actualisé et de permettre aux participants de disposer d'une information à jour, pour limiter au maximum la confusion de certains entre ce qui relevait des premières études ou étape antérieures et ce qui relevait des orientations proposées à ce jour. Dans cette logique, les apports de concertation et résultats des phases d'échanges antérieurs entre les porteurs de projets et les habitants, ont été présentés, en identifiant bien comment ces apports ont permis ou non de faire évoluer le projet.

Au-delà de la position de chacun à l'issue de cette concertation réglementaire, ce travail d'intégration des concertations antérieures a été reconnu par la très grande majorité des participants.

CONTRIBUTIONS SUR LES PROJETS PORTANT SUR GRANDALPE

La ferme urbaine

2 contributions

- 1 positive soit 50%
- 1 neutre soit 50%
- 0 négatif 0%

Une contribution est positive : la personne rencontrée est très intéressée par le projet et le sujet de l'agriculture urbaine.

- *“Si la ferme urbaine se fait, c'est une très bonne nouvelle. On avait suivi un peu de loin lorsque les premières informations avaient été données il y a quelque temps. On a un peu lâché mais le sujet nous intéresse beaucoup.”* Le 22/09/2023, devant l'école du Lac, sur le parvis de la piscine Iris, lors d'une session triporteur.

Une contribution est neutre : la personne trouve le projet de ferme urbaine très intéressant mais s'interroge sur le niveau de revenus nécessaire pour accéder aux produits de la ferme.

- *“C'est intéressant le projet de ferme urbaine mais je ne suis pas sûr que ça colle vraiment avec les revenus de la population ici, pour accéder à ce type de produit. Pourquoi pas mettre en place le principe de paiement par Episol (ndlr : épicerie locale et solidaire) ?”* Le 21/09/2023, devant l'école des Genêts et sur le parvis de la piscine Iris, lors d'une session triporteur.

CHAPITRE 3

SUITES DONNÉES A LA CONCERTATION

Les suites suivantes ont été voté par les élu.es du conseil métropolitain lors du conseil du 22 décembre 2023.

Au regard des avis et remarques exprimés lors de la concertation préalable, et afin d'adapter et d'enrichir, opération par opération, les projets présentés dans le dossier de concertation, il est proposé que chaque maître d'ouvrage concerné puisse prendre en compte les suites indiquées ci-dessous.

Projet Multi-accueil petite enfance, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Echirolles :

Il sera nécessaire :

- De proposer des aménagements permettant de favoriser la tranquillité publique des rez-de-chaussée des immeubles voisins du futur équipement.
- De proposer des aménagements permettant une gestion équilibrée des stationnements, et notamment d'éviter les conflits d'usage entre utilisateurs de l'équipement et riverains.
- De communiquer sur le programme (nombre de places, horaires...) auprès du plus grand nombre, par exemple au travers d'une lettre d'information du projet de rénovation urbaine.

Pôle commercial et Maison de santé pluridisciplinaire, sous maîtrise d'ouvrage de l'ANCT :

Il sera nécessaire :

- D'avoir une vigilance élevée sur le fonctionnement du schéma circulaire, notamment dans ses interactions avec le fonctionnement du centre commercial d'une part, et du centre de santé d'autre part.
- De communiquer sur les échéances du déroulement des travaux et d'occupation des lieux par les commerçants et le personnel médical.

Résidence Saintonge, sous maîtrise d'ouvrage de la SDH :

Il sera nécessaire :

- De bien associer les habitants, via les groupes référents d'usagers, pour le dessin définitif des espaces publics et notamment des cheminements, concernant notamment la problématique des nuisances des deux-roues.
- De communiquer largement sur le contenu de la charte de relogement. Réhabilitation des 96 logements du 10 Galerie de l'Arlequin, sous maîtrise d'ouvrage de la CDC Habitat :
- De communiquer sur le bilan du relogement du 10/20 Arlequin.
- Il sera nécessaire de veiller à bien maintenir le niveau d'ambition du projet sur les dimensions intergénérationnelles, de mixité et de qualité de « vivre ensemble », qui sont les éléments associés à « l'ADN » de l'Arlequin.

Démolition de l'ancienne école des Charmes, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Grenoble :

Il sera nécessaire :

- De bien communiquer aux habitants, suite à la démolition sur le projet d'aménagement de cette nouvelle porte d'entrée sur le parc Jean Verlhac, qui permet notamment la connexion du parc au tramway et au centre sportif.
- De communiquer sur les rénovations ambitieuses du 10 et du 30 galerie de l'Arlequin, qui participent au changement d'image de la Villeneuve (cf. point précédent).
- D'associer les habitants, via les groupes référents d'usagers, pour le dessin définitif des espaces publics.
- D'intégrer les enjeux de transparence, essentiels pour la contribution du projet du 10 galerie de l'Arlequin à l'objectif de « porte du parc » d'une part, et de mise en valeur de l'immeuble rénové, qui peut symboliser le renouveau de l'Arlequin, dans le respect du projet d'origine, d'autre part.

Réhabilitation du 90 et 60 Sud de la Galerie de l'Arlequin, sous maîtrise d'ouvrage d'Actis :

- La rénovation des adresses de la crique centrale veillera à intégrer une cohérence globale et patrimoniale dans la définition concrète du projet
- Communiquer largement (même si ce travail a déjà été mené auprès du conseil citoyen) sur les efforts et les avancées en matière d'équilibre social est nécessaire.
- Communiquer largement sur le contenu de la charte de relogements est également souhaitable

Réhabilitation de la Maison des habitants, le Patio, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Grenoble :

- Le projet de réhabilitation des rez-de-chaussée devra permettre de maintenir la galerie piétonne protégée, qui est un symbole fort du fonctionnement de l'Arlequin, notamment en coeur de quartier.
- Les projets d'aménagement de l'espace public et de réhabilitation des équipements du patio et de l'Espace 600, doivent intégrer la question patrimoniale, qui fait référence dans la mémoire collective, notamment la préservation des colonnes « Rougemont ».

Crique centrale, sous maîtrise d'ouvrage Métropole :

Il sera nécessaire :

- De communiquer largement sur la reconstitution des usages de la salle 150, dans les équipements réhabilités et le nouvel équipement polyvalent.
- De mener un travail de concertation approfondi sur la gestion de la galerie piétonne et des aménagements envisagés sur l'espace public, pour proposer un vrai parvis au Patio et à l'Espace 600, essentiels à la vocation de centralité de la crique centrale.
- D'intégrer la question patrimoniale (cf. point précédent).
- De communiquer sur le fait que les aménagements actuels ne sont pas définitifs.
- De bien associer les habitants, notamment via le dispositif de « groupes référents », pour bien intégrer les questions d'usage dans ce secteur de coeur de quartier.

La Halle aux Iris, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Grenoble :

- Le programme urbain des espaces publics à produire en proximité de la Halle aux Iris, doit faire l'objet d'un processus participatif solide, notamment dans le cadre de la programmation des aménagements du parvis de la halle, au regard des usages et nuisances potentiels.

Réhabilitation du centre sportif de la Rampe, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Grenoble :

- Le projet devra permettre une meilleure visibilité de l'équipement, notamment avec la création de la nouvelle entrée. La signalisation doit être importante et sera à développer sur la crique Sud, en cohérence avec les projets de réhabilitation des immeubles 150 et 170 Galerie de l'Arlequin, et le réaménagement de la « percée du 160 ».

La ferme urbaine, sous maîtrise d'ouvrage de « Graines de Projets » :

- Dans le cadre du projet, en cours de définition, les liens fonctionnels avec les quartiers des Villeneuve de Grenoble et d'Échirrolles et notamment avec ses acteurs, dont le tissu associatif et les habitants, doivent être précisés.

Le lac baignable, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Grenoble :

Les contributions ouvrent trois champs d'améliorations et d'évolutions du projet, qui seront à prendre en compte par la Ville de Grenoble lors des phases à venir, qui vont permettre de préciser ce qui sera réalisé (phases d'avant-projet – AVP - et de projet - PRO).

Sur l'usage et le fonctionnement du site :

- Le projet de gestion reste à préciser par la Ville de Grenoble, mais il faut d'ores et déjà largement communiquer sur les modalités de fonctionnement et de gestion du futur lac (horaires, gratuité, dispositifs de médiation et de sécurité y compris nocturne...).

Il sera également nécessaire pour la Ville de Grenoble :

- De préciser les modalités de médiation et de sécurité, et d'associer les usagers à leur programmation, dès à présent, et à leur évaluation en continu, dès la mise en route de l'équipement.
- D'envisager une période transitoire de mise en place de la gestion du lac, et de proposer à cette occasion des tests sur des plages horaires variables, afin d'évaluer les fréquentations, l'adaptation aux aléas climatiques (périodes de canicule) et aux problématiques de tranquillité publique.
- De communiquer largement sur les conditions techniques de maintenance, qui s'imposeront à la ville de Grenoble (espaces plantés, contrôle de la qualité de l'eau, maintenance des équipements et contraintes de propreté urbaine).
- De communiquer largement sur le règlement intérieur de l'équipement, dès qu'il sera arrêté.

La Ville de Grenoble, maître d'ouvrage de l'opération, qui a confié le processus de concertation réglementaire à la Métropole, a bien entendu l'ensemble des demandes et craintes des contributeurs (des plages horaires variables, un accès nocturne, les modalités de médiation en journée, les moyens pour un gardiennage de nuit, le fonctionnement technique du système hydraulique ainsi que le fonctionnement de la zone baignable durant la saison). Ces éléments seront affinés dans la phase suivante du projet (phase PRO), puis partagés avec l'ensemble des habitants.

Sur les aménagements de l'espace public :

- Le contournement du cheminement Chemin du Parc doit être l'occasion d'un investissement fort sur le cheminement parallèle (longeant l'école des Frènes), afin d'en faire un cheminement structurant et évident dans le cadre du schéma circulaire du parc en période estivale.
- L'inclusion de la pelouse ombragée située le long du chemin du Parc dans la zone clôturée du lac baignable, implique de réaliser une compensation à proximité, notamment sur les espaces situés entre le lac et la Halle aux Iris. La requalification de cette zone en placette ombragées, avec des jeux d'eau doit répondre à cette demande. D'autres espaces plantés pourront être pensés à proximité du lac et en association avec les habitants. Les modalités seront précisées en fonction de l'avancement des études.
- Au vu des contributions, il est important de communiquer sur l'ensemble des futurs aménagements envisagés notamment pour les espaces du coeur de parc.

Sur les coûts d'investissement et de gestion, il sera nécessaire:

- De continuer à affiner et communiquer sur les coûts d'investissements de l'ensemble projet Arlequin Parc et notamment sur le lac baignable.
- De préciser et communiquer sur l'évaluation des futurs coûts de gestion et faire preuve de pédagogie, en les comparant aux coûts de gestion des autres équipements municipaux, notamment des piscines municipales.